

dans les journaux des annonces qui leur promettaient des paliers et des jeux à 50 ans. Même un homme jeune comme moi peut se rappeler l'image d'un homme et d'une femme encore verts, se prélassant dans un magnifique hors-bord, pêchant, en donnant de façon convaincante l'impression qu'ils n'avaient aucun souci. La légende proclamait probablement: «Vous aussi vous pouvez vivre comme un roi pour le reste de votre vie avec \$200 par mois.» Aujourd'hui cela semble inconcevable. Néanmoins, dans ce temps-là, sans personne à charge, vous pouviez vivre comme un roi avec \$200 par mois. Fait alarmant, bon nombre des bénéficiaires qui avaient à grand peine réalisé des épargnes en vue d'une vie de loisirs sont vieux aujourd'hui.

Bien que l'inflation ait depuis longtemps brisé ce rêve les jeunes gens élèvent encore des familles. Ils font toujours des sacrifices pour assurer une vie meilleure et de belles possibilités à leurs enfants. Ils atteignent encore l'âge de la retraite.

Les vieillards pensionnés—j'aimerais mieux qu'on parle de personnes vieillissantes—se tiennent au seuil de la retraite avec crainte et même avec effroi. Les économies de toute une vie, quel qu'en soit le montant, n'assurent plus de protection contre la perte du salaire à la retraite. Je ne parle pas du nombre assez restreint de ceux qui ont accumulé de grandes fortunes et dont beaucoup meurent jeunes. Je ne pense pas à ceux qui sont de trop riches héritiers. J'exclus aussi les membres de notre société qui n'ont pas déployé suffisamment d'énergie pour se suffire à eux-mêmes et qui se contentent de vivre en parasites et d'accepter l'aumône sous le prétexte que le monde doit subvenir à leurs besoins. J'avoue qu'il se trouve très peu de Canadiens dans cette catégorie, bien que les frais de nos services de bien-être soient écrasants.

Le revenu de la majorité des Canadiens s'inscrit aux échelons moyens ou inférieurs. Les travailleurs sincères et diligents qui essaient désespérément de se suffire à eux-mêmes seront les pensionnés de demain. Le régime de pensions du Canada allégera sans doute leur fardeau en leur assurant un peu de sécurité pour l'avenir. Toutefois, monsieur l'Orateur, si nous croyons sensé de persuader les Canadiens qu'un régime de participation obligatoire à la pension vise leur bien-être à l'âge de 65 ans, pouvons-nous, avec sincérité, estimer que le petit revenu touché doit être imposable jusqu'à ce que le pensionné ait atteint l'âge de 70 ans?

Une autre considération alourdit le fardeau des citoyens âgés, et c'est le mépris croissant des agents de personnel pour l'expérience en

[M. Pringle.]

comparaison des diplômes. Hier encore, on estimait qu'un homme était en état de travailler jusqu'à 65 ans. La plupart des travailleurs, quoique en bonne santé, sains d'esprit et encore en possession de tous leurs moyens, étaient disposés, à 65 ans, à céder la place à la génération suivante. Toutefois, en partie en conséquence de l'automatisation, un grand nombre des membres de notre société sont maintenant inacceptables à 50 ans, et parfois même quand ils n'ont pas atteint la cinquantaine. Les députés reçoivent des communications de Canadiens de toutes les sphères qui constatent qu'on les traite injustement, à cause de leur âge, alors qu'ils possèdent les connaissances essentielles, et au-delà de l'expérience qu'exigent les emplois vacants.

Si je mentionne ce fait actuellement, monsieur l'Orateur, c'est que nous discutons de la possibilité d'allègements partiels pour les membres de notre société qui ont atteint 65 ans. Si les lois de la productivité indiquent que les hommes de 50 ans, ou même moins âgés, sont trop vieux pour un apport fructueux, ne peut-on en conclure que non seulement cette motion aurait dû être présentée il y a longtemps, mais encore qu'elle devrait prévoir une exemption d'impôt supplémentaire même avant que le contribuable atteigne l'âge de 65 ans?

• (5.30 p.m.)

L'inquiétude dévorante qu'engendre une spirale inflationniste qui ne cesse de s'étendre doit alourdir le fardeau qui pèse sur les épaules des citoyens âgés et des retraités. Par cette résolution, nous exhortons le Parlement à soulager un peu les personnes âgées en abaissant l'âge limite où les retraités ont droit à une exemption supplémentaire de \$500 aux fins de l'impôt sur le revenu.

Nous sommes portés à discuter entre nous les graves problèmes que l'inflation fait naître chez les citoyens à revenu fixe en général et chez les retraités en particulier. Je suis quelque peu impatient, et j'espère que nous passerons bientôt de la parole aux actes.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a publié récemment un Livre blanc sur la stabilité des prix. Il mérite des félicitations, car son ministère s'évertue à étudier la question. Nous espérons que son plan d'action sera couronné de succès. Étant quelque peu homme d'affaires de par ma carrière jusqu'ici, je dois avouer que je suis un peu sceptique. On se propose d'endiguer l'inflation en créant une autre commission qui n'aura aucun pouvoir coercitif. Ce serait l'idéal, mais est-ce bien réaliste? L'avenir le dira.